

ANNEXE A LA CONVENTION FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Année scolaire 2025-2026 état récapitulatif

Commune de résidence : Aubagne
Commune d'accueil : Carnoux-en-Provence

Vu les délibérations, en date du 20 novembre 2023 pour la commune d'Aubagne et du 26 octobre 2023 pour celle de Carnoux-en-Provence, portant adoption de la convention citée en objet.

Considérant que la commune d'Aubagne a accepté, avec participation financière, la scolarisation des enfants domiciliés dans sa commune, dans les écoles publiques de la commune de Carnoux-en-Provence

Montant de la participation en vigueur par élève et par année scolaire

Ecole élémentaire : 675.69 €

Ecole maternelle : 675.69 €

Liste des élèves domiciliés sur le camp de Carpiagne :

Nom de l'enfant	Classe d'accueil	Date de l'autorisation d'inscription
	Maternelle - MS	Dérogation signée 09/2024
	Maternelle - MS	
	Maternelle - PS	Dérogation signée 09/2025
	Maternelle - PS	Dérogation signée 09/2025
	Maternelle - MS	Dérogation signée 09/2025
5 enfants maternelle x 675,69 € = 3378.45 €		
	primaire – CM2	Déjà présents l'année dernière. Terminent leur cycle
	primaire – CM1	Dérogation signée le 8 septembre 2022
	Primaire - CP	Dérogation signée 09/2025
	Primaire – CM2	Dérogation signée 09/2025
	primaire – CE2	Dérogation signée le 23 juin 2022
	primaire – CM1	Dérogation signée le 10 juin 2022
	primaire – CM2	Dérogation signée le 25 juillet 2022
	Primaire – CE1	Dérogation signée le 09/2024
	Primaire – CE1	Dérogation signée le 09/2024
	Primaire – CE1	Dérogation 09/2024
	Primaire – CE1	Dérogation 09/2024
	Primaire – CE1	Dérogation 09/2024
12 enfants en primaire x 675,69 € = 8108.28 €		

Liste des élèves domiciliés sur Aubagne :

Nom enfant	Classe	Adresse	autorisation
0 enfants en maternelle x 675,69 € = 0 €			
	Primaire – CM1	160 impasse des Roses - Les Passons	Demande de dérogation datée du 06 juin 2019
	Primaire-CE2	120 chemin du bon civet Résidence Terre de Garance Bat C	Dérogation signée 2021
	Primaire-CE2	120 chemin du bon civet Résidence Terre de Garance Bat C	Dérogation signée 2021
	Primaire – CM2	Les Passons 160 Impasse des Roses	Dérogation signée en 2020
	Primaire – CM2	120 Chemin du Bon Civet Résidence Terre de Garance Bât. C	Dérogation signée en 2021
	Primaire – CM2	201 Chemin du Vallat	Déménagement en septembre 2022
	Primaire-CE1	90 impasse Saint Antoine Résidence le Mermoz	Demande signée en mars 2021
	Primaire-CE1	201 chemin du vallat	Déménagement en septembre 2022 fini son cycle.
8 enfants en élémentaire x 675,69 € = 5405.52 €			

Liste des élèves domiciliés sur Aubagne accueillis gratuitement :

Nom enfant	Classe	Adresse	autorisation
	primaire – CM1	90 Impasse Saint Antoine Résidence La Mermoz	Termine son cycle
	primaire – CM2	28 Groupe Provence	Garde alternée : 1 semaine chez le papa à Carnoux et 1 semaine chez la maman à Aubagne
	primaire – CM2	35 avenue Roger Salengro	Garde alternée / 1 semaine chez papa à Aubagne / 1 semaine à maman à Carnoux
	Primaire- CE2	35 avenue Roger Salengro	Garde alternée / 1 semaine chez papa à Aubagne / 1 semaine à maman à Carnoux
	primaire – CE2	6 rue du Jeune Anacharsis	Garde alternée / 1 semaine chez maman à Aubagne / 1 semaine à papa à Carnoux
5 enfants accueillis gratuitement			

Nombre d'élèves en Elémentaire : 20 x 675.69 € (+ 5 enfants accueillis gratuitement) = 13 513.80 €
Nombre d'élèves en Maternelle : 5 x 675.69 € = 3378.45 €

Montant total de la participation financière de la commune de résidence : 16 892.25 €

Fait en 2 exemplaires originaux à Carnoux-en-Provence, le 05 février 2026

Le Maire de la commune d'accueil



Le Maire de la commune de résidence